

1- Renseignements sur l'identité du demandeur

Nom de famille		Prénom		Date de naissance (A, M, J)		Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	
Adresse (numéro, rue, appartement)				Ville			
Province		Code postal		Courriel		Ind. rég. N° de téléphone	

2- Renseignements relatifs à la demande

Identification du document (suite à un événement) :

Numéro de l'événement/appeal		Date de l'événement/appeal		Nom de la personne impliquée	
Nature de l'événement/appeal				Adresse de l'événement	

Type de document demandé (cochez une ou plusieurs cases)

Rapport d'événement Résumé d'un appel 911 Déclaration Résultat d'alcoolémie

Autres demandes

Informations supplémentaires

Mode de consultation

Consultation à notre bureau (sur rendez-vous) Ind. rég. _____
 Envoi de copie du document : Par courriel Par la poste Par télécopieur : _____
 Veuillez vous assurer de la sécurité du mode de communication que vous aurez choisi.

Lorsque la demande concerne des renseignements personnels, **une pièce d'identité avec photo est requise** avant d'obtenir les documents.

Afin d'éviter des délais supplémentaires pour la récupération de vos documents, vous pouvez joindre une copie couleur de votre pièce d'identité à la présente demande.

Pour récupérer vos documents en personne, nous vous invitons à vous présenter à notre bureau situé au 1130, route de l'Église avec votre pièce d'identité.

3- Signature

Signature du demandeur		Date		Année		Mois		Jour	
------------------------	--	------	--	-------	--	------	--	------	--

4- Envoi de votre formulaire

Retournez ce formulaire dûment rempli et signé ainsi qu'une copie couleur de votre pièce d'identité à :

Responsable de l'accès à l'information
Service de police de la Ville de Québec

1130, route de l'Église, local 134, Québec (Québec) G1V 4X6

Téléphone : 418 641-6411, poste 5593

Télécopieur : 418 641-6655

Courriel : accesinformation@spvq.quebec

Renseignements supplémentaires

- 1- Ce formulaire, dont l'usage est facultatif, est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser au Service de police de la Ville de Québec une demande d'accès à un document administratif ou à un renseignement personnel. En tout temps, vous devez être impliqué dans l'événement pour lequel vous faites une demande d'accès à l'information.
- 2- Les renseignements que vous nous fournissez à la section « Renseignements sur l'identité du demandeur » seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande. Si vous avez de la difficulté à identifier le document que vous recherchez, ou si vous voulez obtenir des renseignements concernant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. R-2.1), vous pouvez communiquer par courriel : accesinformation@spvq.quebec ou par téléphone au 418 641-6411, poste 5593.
- 3- Votre demande doit être suffisamment précise pour permettre de repérer le document, à défaut de quoi elle pourrait être refusée. Ainsi, par exemple, vous pouvez mentionner le titre du document que vous recherchez, le nom de son auteur ou le sujet traité. **Seules les demandes écrites sont susceptibles de révision devant la Commission d'accès à l'information.**
- 4- Sur réception du présent formulaire ou de toute autre demande écrite et signée, l'accusé-réception vous précisera la date la plus tardive à laquelle vous recevrez une réponse écrite à votre demande. En vertu de la loi, le responsable de l'accès à l'information doit fournir une réponse à votre demande dans les 20 jours de celle-ci, mais il est possible de prolonger ce délai à 30 jours en vous avisant de ce fait. Considérant le volume de dossiers que nous recevons, soyez avisé que le traitement de votre demande peut prendre jusqu'à 30 jours.
- 5- Des frais de photocopies et de transmission des documents peuvent être exigés en vertu du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r. 3). La consultation des documents aux bureaux du Service de police de la Ville de Québec est toutefois gratuite.
- 6- Pour en savoir davantage sur les procédures, les frais, les délais et les restrictions, veuillez consulter le site de la Ville de Québec à la section *Formulaire*, www.ville.quebec.qc.ca/police/formulaires.